

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
6 juillet 2017
n° 24 / 7737^e
pages 1353 à 1416

CHRONIQUE / Constitution et pouvoirs publics

Les cours suprêmes
sont-elles prescriptrices de politiques publiques ?

> Jean-Éric Shoettl

1375

ÉDITORIAL

1353 Résister, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1358 Bail commercial (requalification) : application dans le temps de la loi du 18 juin 2014
- 1363 FNAEG (refus du prélèvement) : atteinte disproportionnée au droit à la vie privée
- 1365 Assistance médicale à la procréation : avis du CCNE
- 1367 Renforcement du dialogue social (réforme) : projet de loi d'habilitation

POINTS DE VUE

- 1371 L'intelligence artificielle à la mode éthique, *Alexandra Bensamoun et Grégoire Loiseau*
- 1373 *Matres semper certae sunt?* Un pluriel bien singulier, *Jean-Philippe Vauthier et François Vialla*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1388 **Panorama** : Droit de l'exécution, *Anne Leborgne*
Notes : Refus par la Cour de cassation de créer une troisième catégorie de sexe, *notes sous Civ. 1^{re}, 4 mai 2017* :
- 1399 • Hermès ou Aphrodite : puisqu'il faut choisir, *Jean-Philippe Vauthier et François Vialla*
- 1404 • Rejet du sexe neutre : une « mutilation juridique » ?, *Benjamin Moron-Puech*
- 1409 La possibilité de cumuler la qualité de victime principale avec celle de victime par ricochet, *note sous Civ. 2^e, 23 mars 2017, Adrien Bascoulergue*
- 1413 Des conditions de fond de la résiliation du bail rural pour changement de destination agricole en zone constructible d'une carte communale, *note sous Civ. 3^e, 9 févr. 2017, Franck Roussel*

ENTRETIEN

1416 Lauréline Fontaine - Pour une réforme du Conseil constitutionnel

DA|LOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHIE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juillet 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1353 Résister

ACTUALITÉS

1356

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (déchéance du terme): mise en demeure préalable sauf clause contraire, *Civ. 1^{re}, 22 juin 2017*

Consommation

Tourisme (agence de voyages): responsabilité d'une association non rémunérée, *Civ. 1^{re}, 22 juin 2017*

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (immeuble): pas d'attribution judiciaire au créancier hypothécaire, *Com. 28 juin 2017*

Contestation des créances

(défaut de réponse): portée de la sanction privative de recours, *Com. 28 juin 2017*

Contestation des créances

(défaut de réponse): portée d'une nouvelle lettre de discussion, *Com. 28 juin 2017*

Assignment en redressement judiciaire:

pas besoin de justifier d'un titre exécutoire, *Com. 28 juin 2017*

Extension de procédure (codébiteurs

solidaires): délai de déclaration des créances, *Com. 28 juin 2017*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (requalification): application dans le temps de la loi du 18 juin 2014, *Civ. 3^e, 22 juin 2017*

Propriété intellectuelle

Contrefaçon (œuvre composite): liberté d'interprétation et respect de l'œuvre originale, *Civ. 1^{re}, 22 juin 2017*

Société et marché financier

Sociétés de gestion de portefeuille: publication d'une ordonnance

1360

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Publicité foncière (assignation en nullité): validité de la sanction par l'irrecevabilité, *Civ. 3^e, 22 juin 2017*

1361

DROIT IMMOBILIER

Bail

Habitation à loyer modéré (loyer de solidarité): logement accessoire au contrat de travail, *Civ. 3^e, 22 juin 2017*
Bail mixte: affectation totale des locaux à un usage professionnel, *Civ. 3^e, 22 juin 2017*

Encadrement des loyers parisiens: publication de l'arrêté 2017-2018

Copropriété

Assemblée générale (ordre du jour): validité de l'ajout d'une résolution par le syndic, *Civ. 3^e, 22 juin 2017*

1362

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Protection des travailleurs: transfert d'entreprise par *pre-pack* suivi d'une cession, *CJUE 22 juin 2017*

1362

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation et injure: propos distincts sous deux qualifications différentes, *Crim. 20 juin 2017*

Procédure pénale

FNAEG (refus du prélèvement): atteinte disproportionnée au droit à la vie privée, *CEDH 22 juin 2017*

1364

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Droits de douane: classification tarifaire des marchandises, *Com. 21 juin 2017*

Santé publique

Assistance médicale à la procréation: avis du CCNE

1366

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Établissements pour personnes inadaptées: congés payés annuels supplémentaires, *Soc. 22 juin 2017*
Travail dissimulé (immatriculation à l'étranger): dissimulation de l'activité en France, *Crim. 20 juin 2017*

Renforcement du dialogue social (réforme): projet de loi d'habilitation
Rupture du contrat de travail (réforme): projet de loi d'habilitation
Licencement économique (réforme): projet de loi d'habilitation

1369

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Procédure orale (débats): organisation des échanges écrits entre parties comparantes, *Civ. 2^e, 22 juin 2017*
Clause de médiation: portée à l'égard d'une mesure d'exécution forcée, *Civ. 2^e, 22 juin 2017*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (audience d'orientation): recevabilité des contestations, *Civ. 2^e, 22 juin 2017*

POINTS DE VUE

1371 L'intelligence artificielle à la mode éthique
par Alexandra Bensamoun et Grégoire Loiseau

1373 *Matres semper certae sunt*? Un pluriel bien singulier
par Jean-Philippe Vauthier et François Vialla



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1375 Les cours suprêmes
sont-elles prescriptrices de politiques publiques?
par Jean-Éric Schoettl

PANORAMA

1388 Droit de l'exécution
mars 2016 - mars 2017
par Anne Leborgne

NOTES

1399 Hermès ou Aphrodite: puisqu'il faut choisir,
note sous Civ. 1^{re}, 4 mai 2017
par Jean-Philippe Vauthier et François Vialla

1404 Rejet du sexe neutre: une « mutilation juridique »?,
note sous Civ. 1^{re}, 4 mai 2017
par Benjamin Moron-Puech

1409 La possibilité de cumuler la qualité de victime principale
avec celle de victime par ricochet,
note sous Civ. 2^e, 23 mars 2017
par Adrien Bascoulergue

1413 Des conditions de fond de la résiliation du bail rural
pour changement de destination agricole
en zone constructible d'une carte communale,
note sous Civ. 3^e, 9 févr. 2017
par Franck Roussel



ENTRETIEN

1416 Lauréline Fontaine
Pour une réforme du Conseil constitutionnel

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr